

**31060 - Autres actions d'insertion
et de lutte contre l'exclusion**

**Proposition de financement d'actions
développées par le biais du fonds
d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**

Rapport n° CP/2018/433

Service gestionnaire :
L110 - Direction

Résumé :

La loi de finances initiale pour 2017 a créé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) qui vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Conformément à la délibération CP/2017/149 prise lors de la réunion de Commission Permanente du 3 avril 2017, le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de financement avec l'Etat pour une durée de trois ans soit 2017, 2018 et 2019.

Dans ce cadre, et conformément à la décision de la Commission Permanente du 28 mai 2018, approuvant les axes d'intervention du FAPI (CP/2018/156), il est proposé à la Commission Permanente d'approuver des financements aux structures mettant en œuvre les actions développées sur le dernier trimestre de l'année 2018.

Institué par la loi de finances initiale pour 2017 en son article 89 et le décret n° 2017-202 du 17 février 2017, le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) a pour objectif de soutenir les politiques d'insertion sociale et professionnelle menées par les Départements.

Approuvée lors de la réunion de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149), la convention conclue par l'Etat et le Département du Bas-Rhin définit les priorités conjointes, déclinées sous forme d'engagements réciproques et d'actions partagées dans une conception élargie des politiques d'insertion permettant :

- la prévention des difficultés sociales et la lutte contre la pauvreté ;
- l'accompagnement des personnes en vue de leur émancipation et leur participation à la vie sociale, économique et citoyenne ;
- l'intervention sur l'environnement social pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités de proximité.

Pour la mise en œuvre des actions retenues sur la période de septembre 2018 à juin 2019, le Département du Bas-Rhin dispose d'une somme de 695 505,33 € soit le montant alloué pour l'année 2018 de 693 329,33 €, de la part de l'Etat additionné du solde de la subvention 2017 de 2 176 €.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de financer par le biais du FAPI, six structures qui démarrent leurs actions lors du dernier trimestre de l'année 2018.

1. La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension

1.1 La plateforme de la langue française

1.1.1 Le contexte

L'apprentissage du français n'est pas une compétence obligatoire du Département. Pour autant, le manque de cours, le manque d'évaluation des besoins, le manque de coordination des dispositifs... sont autant de facteurs qui ne permettent pas de développer une approche cohérente et structurée des parcours d'insertion notamment pour les bénéficiaires du RSA.

L'Etat et plus spécifiquement dans le Bas-Rhin, la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale (DDDCS), a été à l'origine en 2017 de la création d'une plateforme départementale portée par le Groupement d'Intérêt Public, Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace).

1.1.2. L'objectif

Cette plateforme a trois missions :

- répertorier toute l'offre développée sur le territoire du département en matière d'apprentissage de la langue française. En effet, un certain nombre d'organismes financés par l'Etat (DDDCS, Education Nationale, Université...), ainsi que par la Région, l'Eurométropole de Strasbourg, organisent des cours de langue française pour les personnes d'origine étrangère installées récemment ou bien même dont la venue en France est plus éloignée de plusieurs mois, voire plusieurs années.
- identifier les publics devant bénéficier de cours de français et analyser quel niveau et type de cours seraient nécessaires.
- proposer un ajustement entre l'offre et la demande si cela s'avère nécessaire et mettre en œuvre des sessions d'apprentissage de français afin de couvrir tous les besoins.

En 2017, le financement de cette plateforme a permis une analyse de l'offre via une cartographie favorisant le développement d'actions partenariales et innovantes répondant aux besoins et développer ainsi une véritable politique d'accueil et d'intégration partagée dans le Bas-Rhin.

1.1.3 Le financement

Pour l'année 2018, le soutien financier du Département du Bas-Rhin à cette plate-forme départementale pour la maîtrise de la langue française est sollicité par le GIP-FCIP Alsace pour un montant de 40 000 €. L'intérêt pour le Département du Bas-Rhin réside dans l'orientation et le suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active par l'organisme chargé la mise en œuvre de la plateforme, le GIP-FCIP Alsace.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au GIP-FCIP Alsace pour un montant de 40 000 € dans le cadre du déploiement de la plateforme, au regard des objectifs poursuivis par celle-ci.

1.2 Le déploiement d'une formation « Français Langues Etrangères » couplée avec les métiers du Vert et du Vivant

1.2.1 Le contexte

Les bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi ont besoin de travailler sur leurs capacités à s'intégrer rapidement dans le monde du travail, à dépasser leurs représentations et à mettre en œuvre des savoirs-être adaptés aux attentes des employeurs. Ce travail préalable doit permettre de définir et de valider un projet et d'améliorer l'employabilité des candidats.

Cette initiative de formation est née d'un constat : les migrants et les réfugiés non francophones sont de plus en plus nombreux à répondre aux offres d'emploi dans le secteur agricole. Très souvent, ils parlent peu ou très mal la langue française. Grâce à leur expérience dans ce secteur d'activité, acquise dans leur pays d'origine, ils réussissent à accomplir leurs missions et à fournir un travail de qualité.

1.2.2 L'objectif de l'action déployée

Pour aller plus loin dans l'accompagnement et être force de proposition dans le but de favoriser l'intégration par l'accès à l'emploi des migrants et réfugiés, le département et la Chambre d'Agriculture et l'association intermédiaire Germa proposent de développer les emplois dans le domaine de l'agriculture pour les bénéficiaires du RSA ne maîtrisant pas la langue française.

Il s'agit d'un projet qui allie l'apprentissage intensif du Français en tant que langue étrangère (FLE) et la maîtrise des techniques du maraîchage (de la plantation à la récolte). Les agriculteurs ont l'expérience des saisonniers étrangers et certains sont prêts à s'investir pour former des ouvriers agricoles. La formation sera plus pratique que théorique avec des plateaux techniques organisés par l'organisme de formation Germa dans ses locaux d'Obernai.

La formation en FLE activité + techniques du maraîchage sera suivie de 2 semaines de « Stages Découverte » encadrés par la Chambre d'Agriculture qui identifiera les entreprises agricoles intéressées par le projet.

Puis, pour les stagiaires ayant acquis les compétences nécessaires, il sera proposé des missions de travail temporaire. L'objectif étant de permettre à chaque stagiaire d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à une entrée en stage, en mission et de déterminer leur projet professionnel.

1.2.3 Le financement

Pour l'année 2018, le soutien financier du Département du Bas-Rhin est sollicité par l'association GERMA pour un montant de 18 188,36 € soit 393 heures de formation.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association GERMA pour un montant de 18 188,36 € afin de permettre à des BRSA de s'intégrer dans le milieu professionnel agricole.

2. La préparation ultime à l'accès à l'emploi, par l'acquisition des bases des savoirs-être nécessaires pour réussir son recrutement (entrée en SIAE ou en emploi direct)

2.1 Un accompagnement ciblé pour les bénéficiaires du RSA diplômés : les ateliers Sciences Me Up

2.1.1 Le contexte

Suite à la diminution des crédits Etat de recherche accordés aux laboratoires scientifiques et devant les difficultés des jeunes diplômés de niveau Bac+5/8 dans les domaines de la biologie et de la chimie à trouver un accompagnement de haut niveau auprès du service public de l'emploi, une expérimentation a été réalisée de mars à juin 2018 avec la société Science Me Up dans le cadre de l'aide départementale à l'emploi (ADE). Au vu des résultats enregistrés (3 accès à l'emploi, remobilisation des bénéficiaires en recherche active d'emploi, négociation en cours avec des laboratoires à l'international), il est proposé de réitérer cet accompagnement spécialisé avec des personnes bénéficiaires du RSA (BRSA) titulaires d'un diplôme supérieur à Bac +5 dans les matières scientifiques ainsi qu'en informatique.

2.1.2 L'objectif

En participant à cette action d'accompagnement, l'objectif est de permettre aux jeunes ingénieurs et docteurs bénéficiaires du RSA de :

- leur donner les clefs et les outils de leur stratégie de retour à l'emploi
- leur offrir un accompagnement alternant les périodes de coaching individualisé et des séances collectives concernant :
 - * la veille stratégique dans les domaines de l'informatique, de la biologie et la chimie ;
 - * le ciblage des sites internet dédiés ;
 - * le développement des capacités de réseautage, l'approche des membres du cluster Bio Valley, des entreprises présentes sur le Parc d'Innovation d'Illkirch etc...

Pour l'atteinte de ces objectifs, l'expertise de Science Me Up dirigée par le Dr David Bruchlen et le Dr Perrine Strasser a été sollicitée.

Le programme proposé est le suivant :

- Prise de contact et analyse des objectifs de carrière ;
- Etude des emplois et opportunités professionnelles visées ;
- Analyse des besoins d'accompagnement et appréciation de la motivation des bénéficiaires ;
- Valorisation des compétences et des méta-compétences des candidats ;
- Sensibilisation à l'environnement socio-économique utilisant les profils de docteurs ;
- Recherche active d'emploi, préparation au pitch de présentation ;
- Préparation et simulation d'entretien d'embauche.

2.1.3 Financement

La société Science Me Up propose un accompagnement collectif et individuel spécialisé, adapté aux parcours d'une cohorte de huit personnes jusqu'à l'obtention d'un contrat de travail. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à Science Me Up un montant de 12 000 € pour 2018 afin de couvrir les frais liés à sa prestation.

2.2 Une préparation opérationnelle à l'emploi collective d'Agent de Prévention et de Sécurité

2.2.1 Le contexte

Dans le cadre des suites du Salon PREVENTICA, qui s'est tenu à Strasbourg en novembre 2017, une démarche a été engagée afin de professionnaliser les bénéficiaires du RSA vers les métiers de la sécurité.

Une formation, menée en partenariat avec l'AFPA et Opcalia, a permis de faire bénéficier à sept bénéficiaires du RSA d'une formation non réservée initialement à ce type de public. Pour ce faire, l'organisme formateur, Opcalia Grand-Est, sollicite la prise en charge de l'équivalent de 25% du coût de la formation. En effet, les BRSA ne disposent pas de la prise en charge par l'employeur, et ce montant devrait donc être à leur charge.

2.2.2 L'objectif : obtenir un certificat de qualification dans le domaine de la sécurité

La formation dispensée prépare les stagiaires à passer l'épreuve de certification de qualification CléA. Cette étape est la première certification interprofessionnelle, élaborée de façon paritaire. Son originalité est de construire une offre de formation très personnalisée, précédée et accompagnée par une évaluation qui balaye sept domaines de connaissances et de compétences (communication en français, utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique, utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique, aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe, aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel, maîtrise des gestes et postures, respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires).

Ce large spectre est le garant d'une plus grande employabilité et doit faciliter l'évolution et la mobilité professionnelle. La certification prouve à l'employeur les connaissances et les compétences professionnelles du futur salarié ainsi les différents postes qu'il peut occuper dans l'entreprise.

2.2.3 Financement

La proposition financière d'Opcalia concerne un effectif de 12 personnes pour un coût horaire de 12 € par stagiaire, soit 3 992€ par personne pour la formation totale.

Ce prix comprend :

- l'évaluation de préformation et finale Cléa ;
- le face à face pédagogique visant une remobilisation des savoirs de base, soit un parcours individuel de 259 heures ;
- l'examen final.

Opcalia intervient dans le financement à hauteur de :

- 100% pour les évaluations Cléa ;
- 75% pour la formation et l'examen final ;
- les autres 25% du financement sont sollicités auprès du Département du Bas-Rhin, soit 798 € par BRSA (soit pour 12 BRSA , 9 576 € au total).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à OCPALIA une subvention d'un montant de 9 576 pour 2018.

2.3 Une prise en charge d'ateliers de relooking et d'intégration professionnelle organisés par la mission locale de Molsheim

2.3.1 Eléments de contexte

Depuis 2016, l'ensemble des professionnels d'associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion situées sur la Vallée de la Bruche (Bruche Emploi, l'Atelier, la Mission Locale de Molsheim), en lien avec les services sociaux, s'est engagé à se rencontrer plusieurs fois par an pour échanger sur les outils utilisés, partager leurs connaissances sur les méthodes d'accompagnement et surtout élaborer des outils communs et mutualiser leurs compétences professionnelles.

Ces temps de travail peuvent être aussi l'occasion de rencontrer des acteurs de l'économie soit au sein de ce groupe soit lors de visite, sur site.

Avant tout, ces rencontres ont pour vocation d'améliorer l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA suivis par chacune des structures présentes.

2.3.2 Méthodologie et mise en œuvre 2018

Courant 2018, ces professionnels ont établi un diagnostic des attentes et des besoins pour le public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (BRSA), notamment les jeunes suivis par la Mission Locale de Molsheim, et ont ainsi programmé des ateliers en vue de lever les freins qui ne permettent pas toujours aux personnes éloignées de l'emploi d'être performantes sur le marché de l'emploi.

Ces ateliers animés par les professionnels des associations, dans le cadre de leur activité d'insertion des BRSA du territoire sont ouverts à tous les publics pris en charge par l'une d'entre elle. Un dernier atelier « Découverte de l'intérim » animé par un partenaire « GEZIM » fait le lien avec le milieu professionnel.

Le programme proposé aux BRSA pour 2018 a été arrêté ainsi :

Intitulé	Organisé par	contenu
La gestion administrative quotidienne	Bruche emploi	Gestion temporelle des papiers, tri...
L'aventure numérique	L'Atelier	Comment appréhender les outils La « e.réputation »
La construction projet professionnel.	L'Atelier	Ateliers d'introduction au projet professionnel Activité 1 : « Les 10 expériences », réflexion sur la construction d'un projet professionnel Activité 2 : « Photo-langage », repérage des centres d'intérêt Activité 3 : « Carte de compétences », identification des savoirs, savoir-faire et savoir-être
Le budget familial		Comment gérer son budget ? Les charges mensuelles et la répartition des charges annuelles
L'atelier théâtre « Moi et Vous »	L'Atelier	Le langage par les gestes, le corps, l'expression

La gestion des conflits en milieu professionnel	L'Atelier	La méthodologie de résolution de conflit
Découverte de l'Intérim	Animé par GEZIM	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec le milieu de l'entreprise - Faciliter la rencontre avec des futurs employeurs - Définir les attentes des employeurs - Dépasser les idées reçues et les craintes de l'Intérim - Participer à un entretien d'embauche

La contribution de la Mission Locale pour l'année 2018 se concrétise également par la coordination des rencontres de mutualisation, la rédaction des différents comptes-rendus et bilans et la mise à disposition de salles (réunion et ateliers).

Elle se charge également de la recherche de financement pour des ateliers payants. A ce titre, elle sollicite le Département pour le financement d'ateliers complémentaires au programme fixé initialement.

2.3.3 Constat

Cette expérience conforte l'intérêt de proposer des ateliers complémentaires notamment sur le relooking et la préparation à l'intégration professionnelle. Aussi, la Mission Locale de Molsheim sollicite l'appui financier du Département du Bas-Rhin pour un montant de 15 000 € permettant le financement de plusieurs ateliers animés par deux organismes ICF Conseil Groupe et l'Offre de Formation qui se rajouteraient à ceux déjà mis en place.

L'offre proposée sur le territoire d'action de la Mission Locale de Molsheim couvrirait ainsi le parcours global d'accompagnement proposé à toute personne en recherche d'emploi accompagnée par un partenaire de cette action.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Mission Locale de Molsheim une subvention d'un montant de 15 000 pour 2018 lui permettant de financer des ateliers complémentaires à l'offre d'insertion déjà proposée sur son territoire d'action.

3. Le portage salarial permettant à des associations ou Communes de petite taille de recruter des personnes en contrats aidés et d'engager des publics en difficulté dans des parcours professionnels

3.1 Le contexte

Depuis 2008, la Commune de Wangen (commune rurale de 712 habitants à environ une heure de Strasbourg en transport en commun) porte une action d'insertion de bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) par leur mise à l'emploi au moyen de contrats aidés.

L'Atelier du Patrimoine propose des postes de manœuvre en bâtiment et de manœuvre en espaces verts et maraichage à des personnes en grandes difficultés d'accès à l'emploi. Les supports d'activité sont la réhabilitation des bâtis anciens de la cité fortifiée de Wangen et des espaces paysagers et maraichers du ban communal. Des chantiers extra-muros sont aussi organisés en fonction de la demande d'autres Communes avoisinantes.

Aucune qualification professionnelle ni expérience n'est demandée au futur salarié bénéficiaire du contrat aidé. L'Atelier du Patrimoine est organisé de façon à ce que deux encadrants techniques spécialisés (BTP et espaces verts) prennent en charge les salariés.

La montée en compétences s'articule autour de quatre axes majeurs :

- les postes de travail : une évaluation trimestrielle est réalisée pour chaque salarié sur les notions de savoirs, savoirs-être et savoirs-faire ;
- les immersions de type « période de mise en situation en milieu professionnel » (PMSMP) ;
- les accompagnements socio-professionnels au moyen d'une fiche évaluative mise à jour lors de l'évaluation trimestrielle ;
- les formations proposées, plus ou moins modulaires en fonction des profils des salariés.

Jusqu'à mi 2018, la mairie de Wangen employait trois salariés pour cette mission (1 encadrant BTP à 85 %, un encadrant espaces verts à 100 % et une responsable cheffe de projet à 100 %).

Suite à la circulaire DGEFP du 11 janvier 2018, le contrat unique d'insertion (CUI) devient parcours emploi compétences (PEC) et se recentre sur un objectif d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi en associant :

- une mise en situation professionnelle ;
- un accès facilité à la formation ;
- l'acquisition de compétences.

Pour ce faire, la circulaire prévoit les critères de sélection des employeurs :

- le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent ;
- l'employeur doit démontrer une capacité à accompagner au quotidien le salarié ;
- l'engagement à faciliter l'accès à la formation ;
- le cas échéant, sa capacité à pérenniser le poste.

Afin de répondre parfaitement aux directives de cette circulaire, la Commune de Wangen a embauché un chargé d'insertion courant 2018 cofinancé par le FSE et le FAPI. Le renforcement de l'action par l'embauche de cet agent a permis de développer la trajectoire de retour à l'emploi, et surtout la recherche et la mise en place de parcours formatifs adaptés et modulaires afin de répondre aux situations professionnelles et sociales rencontrées. L'objectif est d'augmenter le potentiel d'employabilité et de professionnalisation des salariés en parcours emploi et compétences (ex contrats aidés).

3.2 Le renouvellement de l'action (décembre 2018 à novembre 2019) et son financement

Afin de poursuivre cette obligation d'accompagnement, la Commune de Wangen envisage la prolongation du contrat de l'agent chargé d'insertion. Le financement est assuré par la Commune et par le Fonds Social Européen, la Commune de Wangen bénéficie d'un conventionnement à ce titre sur la période 2017 – 2020. Afin de compléter ce financement, la Commune de Wangen sollicite un co-financement du poste de chargé d'insertion pour un montant de 21 588 € pour la fin de le dernier mois de l'année 2018 et l'année 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Commune de Wangen une subvention d'un montant de 21 588 €, permettant le renouvellement du contrat à durée déterminée d'un chargé d'insertion.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 104 352.34 € selon la répartition suivante :

* au GIP FCIP Alsace un montant de 40 000 € pour 2018 au titre de la mise en œuvre et déploiement de la plate-forme de la langue française,

* à l'association Germa un montant de 18 188,34 € au titre d'une formation langue étrangère dans le domaine de l'agriculture,

* à OPCALIA un montant de 9 576 € permettant le co-financement d'une action de formation dans le domaine de la sécurité,

* à la Mission Locale de Molsheim un montant de 15 000 € permettant l'organisation et le financement d'ateliers d'estime de soi et de préparation à l'embauche,

* à la Commune de Wangen un montant de 21 588 € permettant le co-financement d'un poste de chargé d'insertion ;

- décide de faire appel à Science Me Up pour une prestation d'accompagnement d'un montant de 12 000 € permettant l'accueil et le suivi de huit bénéficiaires du RSA jusqu'à leur embauche ;

- approuve les termes du projet de convention financière, joint à la présente délibération ;

- autorise son président à signer la convention financière, à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY